



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin St Lazare, sous la présidence de M. Dominique DURAND, Président.

Date de convocation : 29 juin 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	57
Présents	44
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Dominique DURUY, Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER, Roland MOULINIER, Nicolas DJERBI, Béatrice ROLLAND, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Daniel GAILLARD, Victor MONTEIL, Pascale LARUE, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Jean-François CHAVEROCHE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Laurence DUMONT, Philippe SISCARD, Sylvain GAUTHIER, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD, Renée MATHIEU-BROIZAT.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jean-Marc RENOUX représenté par Marie-Christine LAVIE, Thierry LACHAISE représenté par Joël DURAND.

Excusés : Didier CLERJOUX, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS, Eric SOURBÉ, Alexandra DUMAS-NIVERT, Patrick DELAUGEAS, Jean-Michel LAGORSE, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE donne pouvoir à Jean-François CHAVEROCHE, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Laurence DUMONT, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Anne-Marie BOSLIMON.

SECRÉTAIRE : Ali DOGRU

Objet : Création d'un Pôle de développement économique à l'échelle du territoire de la Communauté de communes

Le développement économique constitue l'une des compétences majeures de la Communauté de communes. Dans un contexte de mutations économiques, de concurrence croissante entre les territoires et de nécessité d'accompagner les transitions des entreprises, il apparaît indispensable de renforcer les outils d'animation, de coordination et de promotion économique à l'échelle intercommunale.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Taster, 33-000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

58 av. Jean Jaurès - 24120 Terrasson-Lavilledieu)
024-200041150-20260706-DE2026_099-DE
Reçu le 10/07/2026

Afin de répondre à ces enjeux, la Communauté de communes souhaite accompagner la création d'un **Pôle de développement économique**, constitué sous la forme d'une association, rassemblant les élus, les entreprises, les acteurs économiques, les chambres consulaires, les partenaires institutionnels et les forces vives du territoire.

Le choix de cette dénomination traduit la volonté de privilégier une démarche collaborative et partenariale. Il ne s'agit pas de créer une structure administrative supplémentaire, mais bien un espace de gouvernance, de concertation et d'action partagé au service du développement du territoire.

Le futur Pôle de développement économique aura notamment pour missions de :

- ✓ fédérer les acteurs économiques du territoire autour d'une stratégie commune,
- ✓ favoriser le dialogue permanent entre les entreprises, les élus et les partenaires économiques,
- ✓ accompagner les projets de développement des entreprises et soutenir les initiatives créatrices d'emplois,
- ✓ renforcer l'attractivité économique du territoire auprès des investisseurs, des entrepreneurs et des porteurs de projets,
- ✓ promouvoir les zones d'activités et les disponibilités foncières et immobilières,
- ✓ contribuer au développement de nouvelles filières et accompagner les transitions économiques, numériques et environnementales,
- ✓ développer les coopérations avec les établissements de formation, les réseaux économiques et les partenaires publics,
- ✓ valoriser les savoir-faire locaux et l'identité économique et touristique du territoire.

Au-delà de ces missions, ce Pôle devra constituer un véritable outil d'animation économique permettant d'anticiper les évolutions du tissu économique, de mieux répondre aux attentes des entreprises et de construire collectivement les projets structurants pour l'avenir du territoire.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les orientations de la Communauté de communes en matière de développement économique, d'emploi, d'attractivité et d'aménagement du territoire.

La création effective de cette association est envisagée au cours du second semestre 2026, après une phase de la définition de sa gouvernance, de ses statuts, de son modèle économique et de son programme d'actions.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Considérant la compétence de la Communauté de communes en matière de développement économique,

Considérant l'intérêt de renforcer la coordination des acteurs économiques et de disposer d'un outil partenarial dédié à l'attractivité et au développement du territoire,

Vu l'avis du bureau en date du 16 juin 2026,

Vu la Conférence des maires du 30 juin 2026,

AR Prefecture

024-200041150-20260706-DE2026_099-DE
Reçu le 10/07/2026

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de la Vice-Présidente Francine BOURRA, et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

 **D'EMETTRE** un avis favorable à la création d'un **Pôle de développement économique**, constitué sous forme associative, à l'échelle du territoire communautaire.

 **DE PRECISER** que cette structure aura vocation à réunir les élus communautaires, les communes membres, les entreprises, les organisations professionnelles, les chambres consulaires, les partenaires institutionnels et les acteurs du développement économique afin de conduire une stratégie commune au service de l'attractivité et du développement économique du territoire.

 **DE PREDNRE ACTE** que la création opérationnelle du Pôle de développement économique est envisagée au cours du second semestre 2026.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 06/07/2026

Le Président,
DURAND Dominique



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Taster, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

AB Prefecture
58 av. Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu)
024-200041150-20260706-DE2026_099-DE
Reçu le 10/07/2026

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

AR Prefecture

024-200041150-20260706-DE2026_099-DE
Reçu le 10/07/2026